

Règlement du concours
Magasiner ses assurances, c'est payant!
présenté par iA Assurance auto et habitation

Le concours *Magasiner ses assurances, c'est payant!* (ci-après le « Concours ») est tenu et organisé par l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (ci-après l'« Organisateur »).

1) ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et qui est âgée de 18 ans ou plus.

Sont exclus du Concours :

- Les employés de l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les employés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (ci-après « iA Groupe financier »), y compris les consultants, les conseillers en sécurité financière partenaires, et de ses filiales et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les agents généraux, c'est-à-dire les conseillers en sécurité financière autorisés à référer leur clientèle à l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de prix, de matériel ou de services liés au présent concours;
- Les employés des partenaires d'affaires de l'Organisateur, y compris les concessionnaires automobiles.

Un participant qui utilise un nom d'emprunt, le nom d'une personne âgée de moins de 18 ans ou toute autre substitution de noms ne pourra pas bénéficier du prix offert dans le cadre du Concours.

2) MODE DE PARTICIPATION

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Il y a deux (2) façons de participer.

- a) En effectuant une demande de soumission, c'est-à-dire avoir obtenu un prix, pour une assurance auto ou une assurance habitation :
- en utilisant la ligne Privilège au numéro 1 866-650-4641 et en mentionnant le code concours reçu de l'un de nos conseillers en sécurité financière de l'une des agences de iA Groupe financier ou d'un autre conseiller en sécurité financière autorisé à référer en assurance auto et habitation;
 - en utilisant un lien vers une demande de soumission d'assurance web, fourni spécifiquement par l'un de nos conseillers en sécurité financière autorisé à référer sur le web, pour compléter sa demande de soumission d'assurance sur Internet.

Le participant doit avoir rempli sa demande de soumission web d'assurance auto ou habitation entre le dimanche 1^{er} janvier 2023 et le dimanche 31 décembre 2023 inclusivement.

Aucun achat n'est requis. La demande de soumission, qu'elle ait été complétée avec l'un de nos agents en assurance de dommages sur la ligne Privilège de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc., ou qu'elle ait été remplie sur le web, dans le délai requis, donne une (1) chance au participant de gagner le prix.

L'action de compléter une demande de soumission pendant la durée du Concours pour un produit d'assurance décrit ci-dessus donne droit à une (1) chance de gagner. Une seule demande de soumission sera acceptée dans le cadre de ce concours, pour un maximum d'une (1) participation pendant la durée du Concours. Une fois la demande de soumission remplie, vous serez automatiquement inscrit au Concours.

Le participant est reconnu être la personne qui a complété la soumission (au téléphone ou sur le web), et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

- b) En soumettant un texte de 250 mots décrivant l'importance d'avoir un conseiller en sécurité financière pour administrer ses finances. Vous devrez également inscrire vos nom, prénom, date de naissance,

adresse courriel, numéro de téléphone. Limite d'une participation par adresse. Ce texte devra être reçu à l'adresse suivante :

Concours Magasiner ses assurances, c'est payant !
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1K 7M3

Ce texte devra être reçu au plus tard le 31 décembre 2022 à 23 h 59 (HE) et donnera droit à une (1) participation au Concours.

3) LIMITE DE PARTICIPATIONS

Limite d'une (1) participation au Concours par personne pour toute la durée du Concours. Toute tentative ou démarche effectuée par un participant afin d'obtenir un nombre plus élevé de participations que la limite permise, notamment en ayant recours à des adresses courriel, identités, inscriptions ou connexions multiples ou différentes, rendra nul l'ensemble des participations de ce participant et le participant sera disqualifié immédiatement. Tout emploi d'un mode ou d'un agent de participation robotisé, itératif, automatisé, programmé ou autres (y compris, mais sans s'y limiter, des services d'inscription au Concours) entraînera l'annulation de l'ensemble des participations ainsi obtenues par ce participant.

4) DURÉE DU CONCOURS

Le Concours débute le dimanche 1^{er} janvier 2023 à minuit (HE) et prend fin le dimanche 31 décembre 2023 à 23 h 59 (HE).

5) PRIX À GAGNER

Pour chaque mois de l'année 2023, il y aura un tirage de quatre (4) gagnants-finalistes qui recevront chacun 100\$ remis sous forme de chèque, pour un total annuel de quarante-huit (48) gagnants-finalistes.

À la fin de l'année, une fois tous les tirages mensuels terminés et les gagnants-finalistes contactés, un grand tirage aura lieu parmi les quarante-huit (48) gagnants-finalistes et l'un d'entre eux méritera le grand prix de 10 000 \$ remis sous forme de chèque.

À la fin du Concours, l'Organisateur aura remis quarante-huit (48) chèques de 100 \$ et un (1) montant de 10 000 \$ remis en chèque, pour une valeur totale en prix de 14 800 \$.

6) ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

En prenant part à ce concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Organisateur du Concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une participation non conforme au présent règlement.

7) CHANCES DE GAGNER

Les chances de devenir un gagnant-finaliste et de remporter l'un des quarante-huit (48) prix de 100 \$ dépendent du nombre total de participations admissibles reçues chaque mois durant la période du Concours, ainsi que du moment où le participant s'est inscrit au Concours. Le participant est uniquement admissible au tirage lié au mois de sa participation.

Par exemple, la participation d'un client pour une demande de soumission effectuée en août serait uniquement admissible au tirage du mois d'août. Un maximum d'une (1) participation par participant pendant toute la durée du Concours est acceptée.

Une fois que le participant est déclaré gagnant-finaliste, ses chances de devenir le gagnant du grand prix de 10 000 \$ est d'une (1) chance sur 48.

8) TIRAGES

Gagnants-finalistes de 100 \$

Les quarante-huit (48) gagnants-finalistes du Concours *Magasiner ses assurances, c'est payant!* seront déterminés par tirage au sort électronique par un responsable mandaté au siège social de l'Organisateur, situé au 1150, Grande Allée Ouest à Québec

Pendant la durée du Concours, les tirages mensuels auront lieu aux trimestres, soit le premier mercredi suivant la fin du trimestre à 11 h (HE). Les tirages se feront parmi toutes les personnes s'étant qualifiées pour chaque mois du trimestre précédent la date du tirage. Les dates de tous les tirages sont détaillées à l'annexe II du présent règlement.

Maximum d'un (1) prix de 100 \$ par participant pendant toute la durée du Concours. Dans le cas où le nom d'un même participant serait tiré au sort pour une seconde fois, l'Organisateur procéderait à nouveau au tirage.

Gagnant du grand prix de 10 000 \$ remis sous forme de chèque

Le gagnant du grand prix de 10 000 \$ sera déterminé par tirage au sort électronique parmi les gagnants-finalistes des prix mensuels par un responsable mandaté au siège social de l'Organisateur, situé au 1150, Grande Allée Ouest à Québec. Le tirage aura lieu le mercredi 14 février 2024 à 11 h (HE).

9) RÉCLAMATION DU PRIX

Pour être déclaré gagnant, sous réserve de son admissibilité, le participant sélectionné au hasard devra :

- a) être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur dans les 15 jours suivant le tirage;
- b) signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le *Formulaire de déclaration*) qui lui sera transmis et le retourner à l'Organisateur au plus tard dans les 15 jours suivant sa réception, par la poste à l'adresse ci-dessous ou par courriel à iah-prc@iaah.ca :

Concours Magasiner ses assurances, c'est payant!
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1K 7M3 ;

et

- c) répondre adéquatement à une question d'habileté mathématique posée par l'Organisateur au moment de la communication initiale.

Les prix de 100 \$ en chèque seront remis par la poste. Ces prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, cédés, substitués ni échangés, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer les prix par des prix de valeur égale si, pour une raison ou une autre, les prix ne peuvent être décernés tels quels.

Le chèque de 10 000\$ sera remis en mains propres par le conseiller en sécurité financière de iA Groupe financier qui aura référé le gagnant et au moment qui aura été décidé par l'Organisateur du Concours. S'il était impossible de convenir d'un moment avec le gagnant dans les 60 jours suivant le contact entre le gagnant et l'Organisateur du Concours ou s'il était impossible pour le gagnant de se déplacer, l'Organisateur du Concours pourrait transmettre le prix au gagnant par la poste.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué ni échangé, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer le prix par un prix de valeur égale si, pour une raison ou une autre, le prix ne peut être décerné tel quel.

Dès la réception du prix, le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., ses filiales, ses représentants et ses employés de tout dommage qu'il pourrait subir en raison notamment de l'acceptation et de l'utilisation de son prix.

10) DISQUALIFICATION

À défaut de respecter l'une des conditions du Concours, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

11) AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

L'Organisateur ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la convenance du prix remis dans le cadre de ce concours. Le gagnant du prix reconnaît et accepte qu'il ne peut tenter d'obtenir un remboursement ou d'exercer tout recours judiciaire contre l'Organisateur si le prix ne s'avère pas convenable aux fins prévues ou s'il s'avère, d'une quelconque façon, insatisfaisant pour le gagnant du prix.

12) DÉCISIONS ET DIFFÉRENDS

Le Concours *Magasiner ses assurances, c'est payant!* est organisé et géré par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de changer les conditions du Concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Toutes les décisions des responsables chargés d'administrer le Concours seront finales et sans appel. Toutefois, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

13) ACCEPTATION ET SUBSTITUTION DU PRIX

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué ni échangé pour de l'argent comptant, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur, qui se réserve le droit, de substituer le Prix par un prix de valeur égale si, pour une raison quelconque, le Prix ne peut être décerné tel quel.

14) LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de sa volonté ou d'un conflit de travail dans ses établissements ou dans ceux des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.

Les participants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses employés, ses agents ses représentants et ses filiales pour toute conséquence financière ou fiscale imprévue, de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur participation au Concours ainsi que de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur acceptation, de leur possession ou de leur utilisation des Prix.

L'Organisateur du Concours, ses employés, administrateurs, dirigeants, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement, panne ou difficultés de toute sorte du matériel informatique ou électronique, des logiciels, d'un réseau, d'Internet ou d'un ordinateur ou de transmissions informatiques défectueuses, incomplètes ou retardées d'inscriptions perdues, livrées en retard, incomplètes ou erronées, d'altérations, de vols et de défaillances du matériel informatique ou d'erreurs typographiques.

15) MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement du Concours surviendrait, comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de produits ou de services liés au Concours ainsi que ses employés, ses agents et ses représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un ou plusieurs prix autrement que conformément au présent règlement.

16) UTILISATION DU NOM DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser, dans le cadre du Concours, leur nom, leur photographie, le lieu de leur résidence, leur voix ou leur image à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans autre compensation que le prix attribué, et acceptent que ces renseignements soient publiés dans tout média, y compris, mais non limitativement, les agences de iA Groupe financier et les réseaux sociaux.

17) DOCUMENTS DE PARTICIPATION ET COMMUNICATION

L'Organisateur du Concours demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les documents de participation et de communication.

18) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre du Concours, l'Organisateur est appelé à recueillir des renseignements personnels concernant les participants. Ces renseignements seront conservés de façon confidentielle. Les renseignements personnels seront utilisés à des fins de sollicitation et à des fins de comptabilisation du nombre de participations.

Si l'Organisateur retient les services d'entreprises spécialisées pour la livraison des prix, ces entreprises ne seront autorisées qu'à utiliser les renseignements personnels qu'à des fins de livraison des prix.

Pour toute question concernant la protection, l'utilisation ou la transmission des renseignements personnels les concernant, les participants sont invités à consulter la *Politique de la protection des renseignements personnels de iA Groupe financier* en cliquant sur le lien suivant : <http://ia.ca/protection-renseignements-personnels>.

19) LOIS APPLICABLES

Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables ainsi qu'au présent règlement, disponible auprès de l'Organisateur sur www.ia.ca/concours-payant.

Les droits exigibles en vertu de ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, courses et concours publicitaires, ont été payés.

20) LANGUE

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

21) COPIE DU RÈGLEMENT

Toute personne peut obtenir une copie du présent règlement, en français et en anglais, ainsi que les noms des gagnants en adressant une demande écrite à cet effet à l'adresse ci-dessous :

Comité du Concours *Magasiner ses assurances, c'est payant!*
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1K 7M3

Le présent règlement est également disponible à l'adresse : www.ia.ca/concours-payant.

22) DIVISIBILITÉ

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une autorité compétente, il sera alors considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne seront pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

23) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- a) Dans le cadre du présent concours, l'Organisateur est appelé à recueillir des renseignements personnels vous concernant qu'il conservera de façon confidentielle.
- b) L'Organisateur utilisera les renseignements recueillis à des fins d'identification pour le présent concours, notamment pour vous aviser si vous avez gagné le prix. Les renseignements seront également utilisés à des fins de sollicitation et des fins de comptabilisation du nombre de participations.
- c) Si l'Organisateur retient les services d'entreprises spécialisées pour la livraison du prix, ces entreprises ne seront autorisées qu'à utiliser des renseignements personnels qu'à des fins de livraison du prix.
- d) Pour toute question concernant la protection, l'utilisation ou la transmission des renseignements personnels vous concernant, nous vous invitons à consulter la *Politique de protection des renseignements personnels de iA Groupe financier* en cliquant sur le lien suivant : <http://ia.ca/protection-renseignements-personnels>.

Annexe I

Liste des agences reconnues dans le cadre de ce concours. Les districts affiliés à ces agences sont également reconnus dans le cadre du concours.

Agence	Téléphone	Adresse
ANJOU-MONTRÉAL Télec. : 877 781-1613	514 353-5420 866 353-5420	7171, rue Jean-Talon Est, bureau 300, Montréal H1M 3N2
BEAUBIEN Télec. : 888 781-1610	514 729-3281 866 729-3281	1611, boul. Crémazie Est, bur. 501 Montréal H2M 2M2
BEAUCE-APPALACHES Télec. : 855 688-5265	418 228-7171 888 463-7171	950, 150 ^e rue Saint-Georges-de-Beauce G5Y 0E5
BEAUGRAND Télec. : 877 781-7386	514 353-3230 866 353-3230	7400, Galeries d'Anjou, bur. 650 Montréal H1M 3M2
BEAUPORT Télec. : 877-481-7406	418-623-9805 877-623-9805	720, rue d'Everell, bureau 300 Québec Qc G1C 0N2
BOIS-FRANCS Télec. : 855 688-5250	819 752-9610 800 381-7337	78, boul. Labbé Sud Victoriaville G6S 1K4
BOUCHERVILLE-MONTÉRÉGIE Télec. : 855 688-5276	450 449-9655 844 449-9655	3400, rue de l'Éclipse, bureau 810 Brossard J4Z 0P3
BROSSARD Télec. : 855 688-5269	450 672-6410 800 267-6410	2000, rue de l'Éclipse, bureau 210 Brossard J4Z 0S2
CARTIER Télec. : 877 781-7395	450 672-3510 800 263-3510	3400, rue de l'Éclipse, suite 810 Brossard J4Z 0P3
CENTRE ABITIBI Télec. : 877 781-7417	819 825-7244 888 825-7244	2, 10 ^e avenue Est, Amos J9T 1H7
CENTROPOLIS LAVAL Télec. : 877 781-1585	450 781-1328 888 781-1328	3055, Saint-Martin Ouest, local T110 Laval H7T 0J3
CHICOUTIMI Télec. : 877 781-7380	418 549-6914 800 363-0361	255, rue Racine Est, bureau 800 Chicoutimi G7H 7L2
CHOMEDEY Télec. : 877 781-7418	450 973-6542 800 561-2486	2525, boul. Daniel-Johnson, bur. 420 Laval H7T 1S9
DES CANTONS Télec. : 855 999-2086	819 847-0186 877 847-0186	45, rue Centre, bureau 200, Magog (Québec), J1X 5B6
DES LAURENTIDES Télec. : 877 781-7393	450 473-9808 800 363-8236	430, boul. Arthur-Sauvé, bur. 2070 Saint-Eustache J7R 6V6
DOLBEAU Télec. : 877 781-7391	418 276-3811 888 742-3811	1661, boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini G8L 1H7
DORVAL-OUEST-DE-L'ÎLE Télec. : 888-781-7419	514-684-3883 800-268-7424	2020 route Transcanadienne, #410 Dorval H9P 2N4
DRUMMONDVILLE Télec. : 877 781-7390	819 478-4159 800 408-4159	333, rue Janelle Drummondville J2C 3E2
DUVERNAY Télec. : 855 684-9938	450 662-6309 855 662-6309	2, place Laval, bureau 510 Laval H7N 5N6
GATINEAU Télec. : 877-781-7414	819 243-9914 800 986-6494	455, boul. de la Gappe, bureau 301 Gatineau J8T 0G1

GRANBY Télec. : 888 781-0941	450 372-4054 888 840-8438	100, rue Robinson Sud, bur. 122 (2 ^e étage) Granby J2G 7L4
HULL Télec. : 877 781-7394	819 771-6645 800 363-8004	24, boul. Saint-Raymond, Suite 300 Gatineau J8Y 1R4
JOLIETTE Télec. : 855 688-5252	450 756-0578 888 756-0578	40, rue Gauthier Sud, bureau 2100 Joliette J6E 4J4
LANAUDIÈRE Télec. : 877 781-7408	450 582-3013 800 361-4364	155, rue Notre-Dame, bur. 60 Repentigny J6A 5L3
LA PRAIRIE Télec. : 877-581-7385	450-659-2478 877-691-3380	26, boul. Taschereau, bureau 200 La Prairie Qc J5R 0R9
LEBOURGNEUF Télec. : 877 781-7381	418 687-9449 800 665-9287	500, rue Bouvier, bureau 302 Québec G2J 1E3
LE GARDEUR Télec. : 866 981-7409	450 654-1489 800 567-8525	155, boul. Lacombe, bureau 280 Repentigny J5Z 3C4
LES RIVIÈRES Télec. : 833 204-8274	418 626-5169 833 626-5169	1255, boul. Lebourgneuf, bureau 400 Québec G2K 0M6
MAGOG Télec. : 855 688-5266	819 847-0494 866 847-0494	45, rue Centre, bureau 200 Magog J1X 5B6
MATANE-GASPÉSIE Télec. : 888 781-7411	418 562-4778 877 372-4415	1156, avenue du Phare Ouest Matane G4W 3M6
MAURICIE Télec. : 855 688-5253	819 539-5405 800 539-5405	855, avenue Broadway, bureau 220 Shawinigan G9N 8B8
MERCIER Télec. : 877 781-7403	514 364-0179 888 364-0179	7655, boul. Newman, bur. 207 LaSalle H8N 1X7
MONTÉRÉGIE Télec. : 877-581-7388	450-773-7493 800-463-8658	1200, Daniel-Johnson Ouest, bureau 6000 Saint-Hyacinthe Qc J2S 7K7
MÉTROPOLE Télec. : 877 781-7382	514 721-6220 866 333-6220	4555, boul. Métropolitain Est, bur. 200 Saint-Léonard H1R 1Z4
MONT-LAURIER Télec. : 819 623-2115	819 623-1947 800 567-6738	719, rue de la Madone Mont-Laurier J9L 1T3
MONTRÉAL-MAISONNEUVE Télec. : 877 781-7413	514 324-3811 866 324-3811	6555, boul. Métropolitain Est, bur. 403 Saint-Léonard H1P 3H3
OTTAWA Télec. : 877-781-7410	613 744-8255 800 494-5623	1900, city Park Drive, bureau 510 Gloucester, On K1J 1A3
POINTE-AUX-TREMBLES Télec. : 855 684-0060	514 642-3603 855 642-3603	13301, rue Sherbrooke Est, bur. 220 Montréal H1A 1C2
QUÉBEC Télec. : 877 781-7420	418 627-3550 888 627-3550	330, Saint-Vallier Est, bureau 001 Québec G1K 9C5
QUÉBEC RIVE-SUD Télec. : 877 781-1603	418 835-1212 800 651-8246	5650, rue J.-B. Michaud, bureau 500 Lévis G6VW 0A9
RIMOUSKI Télec. : 855 688-5264	418 723-3236 800 463-0697	2, rue St-Germain Est, local 200 Rimouski G5L 8T7
RIVE-NORD Télec. : 888-781-1584	450-964-3003 800-387-2204	816 boul. des Seigneurs, bur. 101 Terrebonne Qc J6W 1T9

RIVE-SUD Télec. : 855 688-5259	450 671-8017 855 871-8017	2120, Avenue Victoria, bureau 010 Greenfield Park Qc J4V 1M9
RIVIÈRE-DU-LOUP Télec. : 888 781-7412	418 862-0141 800 473-6913	320 boul. de l'Hôtel de Ville, bur. 200 Rivière-du-Loup G5R 5C6
ROUYN-NORANDA Télec. : 877 781-7384	819 797-1555 888 797-1555	139, avenue Québec, bur. 302 Rouyn J9X 6M8
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN Télec. : 855 688-5249	418 542-9004 800 667-4594	2687, boul. du Royaume, bureau 101 Jonquière G7X 7V3
SAINT-SACREMENT Télec. : 833 752-2244	418 425-2241 833 752-2241	1800, Rue Semple, suite 100, Québec (Québec), G1N 4B8
SAINT-DENIS Télec. : 855 688-5255	514 381-4411 888 381-4411	9001, boul. de l'Acadie, bur. 404 Montréal H4N 3H5
SAINTE-FOY Télec. : 877 781-7405	418 653-4064 800 898-4064	3045, Maricourt, bureau 205 Québec G1W 0G6
SAINT-JÉRÔME Télec. : 888 781-0938	450 530-9471 888 227-1585	2192, boul. Curé-Labelle Saint-Jérôme J7Y 1T3
SAINT-MARTIN Télec. : 877 781-7392	450 681-1614 800 463-8606	3030, boul. Le Carrefour, bur. 702 Laval H7T 2P5
SHERBROOKE Télec. : 877 781-7383	819 569-2514 800 668-2514	3200-A rue King Ouest, bur. A-200 Sherbrooke J1L 1C9
THETFORD MINES Télec. : 855 688-5268	418 338-8556 800 449-8556	1351, Notre-Dame Est., bur. 390 Thetford Mines G6G 0G5
TROIS-RIVIÈRES Télec. : 888 781-1609	819 375-1635 800 363-1635	1055, boul. des Forges, bur. 440 Trois-Rivières G8Z 4J8
VAUDREUIL Télec. : 855 688-5251	450 424-3960 800 363-5395	11, boul. de la Cité-des-Jeunes Est, bur. 202 Vaudreuil-Dorion J7V 0N3
VALLÉE-DE-L'OR Télec. : 877 781-7417	819 825-7244 888 825-7244	888, 3 ^e avenue, bur. 301 Val-d'Or J9P 5E6
VALLÉE-DU-RICHELIEU Télec. : 855 688-5254	450 649-7000 888-467-0993	310, rue de Murano, local 301 Sainte-Julie J3E 0C6

D'autres agences ou conseillers financiers autorisés à référer à l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation pourraient également s'ajouter à cette liste pendant la durée du concours.

Annexe II
Dates des tirages du concours « Magasiner vos assurances, c'est payant ! »

Les tirages pour déterminer les gagnants-finalistes auront lieu aux dates suivantes à 11 h (HE) :

- Le mercredi 5 avril 2023 :
Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 janvier 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 28 février 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 mars 2023 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le mercredi 4 juillet 2023 :
Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 avril 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 mai 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 juin 2023 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le mercredi 4 octobre 2023 :
Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 juillet 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 août 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 septembre 2023 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le mercredi 10 janvier 2024 :
Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 octobre 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 novembre 2023 23 h 59 min 59 s (HE).
Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 décembre 2023 23 h 59 min 59 s (HE).

Le tirage final du grand-gagnant de 10 000 \$ aura lieu le mercredi 14 février 2024 à 11 h (HE) parmi les 48 gagnants-finalistes.